

PAGE DE SIGNATURE

Pays : Gabon

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s):

Les communautés se sont approprié des mesures préventives favorables à l'amélioration de leur bien-être

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) :

- Les populations des quartiers sous intégrés des chefs lieu de province bénéficient d'un système de gestion participative de leur cadre de vie,
- Nombre de quartiers sous intégrés des villes de Libreville, Port Gentil et Oyem ayant mis en place un système de pré collecte d'ordures ménagères opérationnel

Produit(s) escompté(s)/Indicateur(s):

Le système de pré-collecte des déchets solides ménagers est amplifié à Libreville et implanté à Port Gentil et Oyem

Partenaires chargés de la mise en œuvre : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Ecologie et du Développement durable ; Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la Décentralisation

Période du programme : 2011-2014  
 Composante du programme : Lutte contre la pauvreté  
 Titre du projet : Programme National de Gestion Urbaine  
 Partagée des déchets solides ménagers

Numéro du projet : 00077804  
 Durée du projet : 3 ans  
 Modalité de gestion : NIM

Budget estimatif

Coût global du programme.....US\$ 1, 009,031.73  
 Contribution du PNUD (3 ans).....US\$ 300,000.00  
 Contribution du Gouvernement (3ans)...US\$ 350,967.00  
 Frais de services généraux de gestion.....US\$ 24,568.00

Ressources allouées :

PNUD/TRAC1 (année 2011) .....US\$ 80,000.00  
 Gouvernement (année 2011)..... US\$ .....

- Autres ressources à mobiliser.....US\$ 358,064.73
  - Gouvernement :
    - o Donateur 1 \_\_\_\_\_
    - o Donateur 2 \_\_\_\_\_
  - Apports en nature : Gouvernement (non estimés)

Approuvé par (MHUEDD):

SE M. Blaise LOUEMBE, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Ecologie et du Développement durable

Approuvé par (MISPID) :

SE M. Jean François NDONGOU, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la Décentralisation

Approuvé par (PNUD):

M. Nadir HADI-HAMMOU, Représentant Résident



18/07/11



GOUVERNEMENT GABONAIS

-----  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)  
-----

**PROGRAMME NATIONAL DE GESTION  
URBAINE PARTAGEE DES DECHETS  
SOLIDES MENAGERS**

*Novembre 2010*



Le Programme National de Gestion Urbaine Partagée des déchets solides ménagers (PRONAGUP) vise à améliorer durablement le cadre de vie des populations et promouvoir des emplois des jeunes en chômage dans les quartiers sous-intégrés des principales villes gabonaises (Libreville, Port – Gentil, Oyem). Pour y parvenir, chaque ville est appuyée et accompagnée dans l'organisation de la pré-collecte des ordures ménagères dans les quartiers selon une approche participative qui met les ménages et des opérateurs de pré collecte au centre du processus. Ces opérateurs sont préparés, coachés et sont capables d'offrir des services payants d'enlèvement des déchets ménagers dans leurs communautés et d'employer des jeunes. Cette initiative du gouvernement gabonais soutenue par le PNUD rentre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie des populations cibles.



### PARTIE 1 : ANALYSE DE LA SITUATION

#### 1. Contexte de l'habitat urbain

La république gabonaise, d'une population d'environ 1.520.000 habitants et d'une superficie de 267 Km<sup>2</sup>, est un pays très peu peuplé dont les  $\frac{3}{4}$  des habitants vivent en milieu urbain et notamment dans les grandes villes de Libreville, de Port Gentil, de Franceville et d' Oyem. Cette concentration des populations dans les centre urbains n'a pas été maîtrisée depuis des décennies pour que les lotissements et la viabilisation des sites d'habitation précèdent leurs installations. Pendant des années, les communautés s'y sont en majorité installées sans autorisation et de manière désordonnée entraînant ainsi le développement des quartiers sous-intégrés. Ces quartiers sous – intégrés sont caractérisés par un accès difficile et sont pour la plupart dépourvus des services de la voirie urbaine, des sapeurs pompiers, du ramassage des ordures, de l'ambulance, etc. Or le Gabon, malgré son classement par la Banque Mondiale comme un pays à revenu intermédiaire avec un PIB/Habitants égal à 6954 US dollars en 2007, reste caractérisé par un indice de pauvreté de 33% et 30% en milieu urbain et un taux de chômage de 24 % en 2005. La population essentiellement jeune avec un âge moyen de 18 ans, est frappée par le chômage dans les villes. Selon le rapport national du PNUD sur le développement humain, le milieu urbain compte près des 75% des pauvres. Ce sont surtout les quartiers sous – intégrés des villes qui accueillent ces pauvres. Les quartiers sous-intégrés des villes constituent donc au Gabon, le lieu par excellence où il est urgent d'engager la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Dans le cadre de son programme de réduction de la pauvreté, le PNUD appuie depuis 2004 la municipalité de Libreville et précisément les quartiers sous-intégrés dans la gestion urbaine partagée des déchets solides ménagers. Les objectifs essentiels ont jusqu'ici consisté à mettre en place et à développer un système participatif de pré-collecte d'ordures ménagères et dans le même temps favoriser la création des emplois durables et une amélioration de la salubrité des quartiers. Compte tenu de l'efficacité de cette initiative dans la lutte contre la pauvreté et dans la dynamique de l'amélioration du cadre de vie dans un pays où les quartiers sous-intégrés occupent une grande partie des villes, il a été jugé opportun et utile de faire bénéficier d'autres principales villes également concernées par ce phénomène des quartiers sous-intégrés. C'est alors que le gouvernement gabonais à travers le ministère en charge de l'environnement a sollicité le PNUD pour solliciter son appui en matière d'amplification de l'initiative dans les villes de Port Gentil, Oyem et Libreville.

#### 2- Problématique de la gestion des déchets urbains au Gabon

Les principales agglomérations urbaines du Gabon font face aux problèmes de gestion des déchets solides ménagers. Qu'il s'agisse de Libreville, de Port – Gentil, de Franceville, d'Oyem, Moanda, Makokou, Mouilla, Lambaréné ou de Tchibanga, aucune principale ville ne fait l'exception. Dans aucune ville gabonaise, le taux de collecte des déchets urbains ne



dépasse 50% ; ce taux est encore très faible dans des villes où le ramassage des ordures ménagères est épisodique. Lorsque le service de ramassage des déchets est fonctionnel, la couverture d'une ville n'est jamais à 100% assurée et ce sont toujours les habitants des quartiers sous - intégrés qui sont marginalisés et côtoient au jour le jour des tas d'immondices.

Au Gabon, la gestion des déchets solides urbains est une compétence propre des communes. Celles – ci assurent cette gestion en régie directe ou en concession. En régie directe, la Commune assure directement cette tâche, en employant les agents et en utilisant les équipements municipaux. La plupart des villes du Gabon gèrent leurs déchets directement en régie. Cependant, l'insuffisance des budgets municipaux, l'absence du personnel technique compétent, comparées à l'augmentation des coûts de collecte et des quantités de ces déchets, limitent souvent cette pratique dans le temps.

En concession, la Commune délègue l'opération de ramassage des déchets à une société prestataire privée telles que Gabon Propre Service (GPS à Port - Gentil) ou la Société de Valorisation des Ordures du Gabon (SOVOG à Libreville).

La mise en décharge (aménagée ou sauvage) apparaît encore globalement comme la destination des déchets des collectivités locales gabonaises. Une bonne partie est encore incinérée dans les quartiers ou au lieu de leur déversement ; les cours d'eau reçoivent une bonne partie des déchets produits dans les villes gabonaises ; la valorisation agricole des déchets constitue encore une expérience embryonnaire.

En dehors des villes de Libreville et de Port – Gentil dont les subventions gouvernementales pour l'enlèvement et l'élimination des déchets sont respectivement de l'ordre 4 500 000 000 FCFA et 1 209 000 000 FCFA où le ramassage des déchets est quelque peu régulier dans les zones accessibles et qui connaissent des initiatives de pré collecte dans les quartiers sous - intégrés, les villes gabonaises éprouvent de la difficulté en matière de gestion de leurs déchets. Certaines villes comme Oyem ont essayé de se démarquer grâce aux engins reçus dans le cadre de la coopération avec la ville de Clermont Ferrand en France, mais ont fait face aux problèmes d'entretiens. On comprend aisément la nécessité de lancer les initiatives de pré collecte dans les grandes villes du pays afin de contribuer à l'amélioration de la situation.



## 2.1- Impact sur la santé

La situation d'insalubrité dans les villes gabonaises est surtout due au faible taux de collecte ou de l'absence totale de l'enlèvement des ordures ménagères. Les quartiers sous-intégrés à habitat spontané et irrégulier sont caractérisés dans les villes gabonaises par des logements précaires, l'écoulement des eaux usées à ciel ouvert, la prolifération des ordures ménagères non enlevées, les inondations périodiques, des incendies à répétition et surtout l'enclavement ouvrant ainsi un champ au développement des maladies. Dans ces quartiers défavorisés, les populations n'ont pas accès aux services sociaux de base tels que l'approvisionnement en eau potable, l'électricité, le transport, les soins de santé, l'éducation et surtout l'enlèvement des ordures ménagères. Dans ces quartiers qui abritent les 80 % environ de la population urbaine, les restaurants où beaucoup de gens viennent manger, sont entourés des tas d'ordures ménagères avec les mouches qui pullulent autour. La même situation est notée dans les marchés où les vendeuses passent toute la journée à inhaler les odeurs du non enlèvement des bacs à ordures. Les rongeurs, les insectes comme les serpents qui y font leurs abris menacent la santé des populations.

La plupart des ménages sont conscients de ce que la proximité avec les ordures les rend malades. Selon le rapport du PNUD en 2006, les principales maladies auxquelles font face les enfants de moins de 5ans sont les maladies diarrhéiques à 74,28%, des infections respiratoires aiguës à 21,1% et les parasitoses. Les ordures ménagères non ramassées dans les quartiers sous-intégrés sont les lieux où on retrouve les objets piquants et autres matières souillées comme les préservatifs usagés, les cotons et autres sparadraps imbibés souvent manipulés par des gamins qui y passent avec des risques de contamination que cela présente.

## 2.2- Impact sur l'environnement urbain.

Les ordures ménagères telles que actuellement manipulées dans les quartiers sous-intégrés, constituent un danger pour l'environnement.

Sur le sol : l'entassement non enlevé des ordures ménagères dans les dépotoirs sauvages en quartiers sous-intégrés des villes cibles génère après quelques jours, des jus de lixiviation riches en métaux lourds (plomb, cadmium, zinc, mercure, cuivre, etc.) qui s'infiltrent et polluent le sol. Cela encombre l'espace urbain et dégrade l'esthétique urbaine.

Sur l'eau : Lors de fortes pluies, le torrent ramasse les tas d'ordures non enlevés pour aller boucher les voies de drainage des eaux, pour polluer les cours d'eau ; les eaux de pluies lessivent ces mêmes tas d'ordures et entraînent les lixiviats pour polluer la nappe phréatique sans compter une bonne partie des ménages utilisent les cours d'eau comme lieux de destination de leurs ordures.

Sur l'air : Plusieurs ménages des quartiers sous-intégrés incinèrent leurs ordures, cela occasionne chaque fois le dégagement du phosgène, un gaz très toxique qui pollue l'air ; les tas d'ordures non enlevés génèrent après quelques jours du méthane certes en quantités infimes, mais qui est connu de tous comme l'un des principaux gaz destructeurs de la couche d'ozone. Le dégagement des odeurs nauséabondes résultant des ordures ménagères en phase de fermentation participe de la pollution de l'air.

Par ailleurs il faut signaler qu'actuellement, les décharges finales à Libreville comme à Port Gentil ne sont pas gérées selon les règles de l'art et constituent des sources potentielles de pollution de l'environnement.

A Libreville, Port-gentil et Oyem, les populations des quartiers sous-intégrés et leur environnement subissent au jour le jour ces multiples atteintes.



### **3- Limites du système actuel de gestion des déchets.**

La gestion des déchets au Gabon n'est pas encore bien prise en main par les structures compétentes que sont les municipalités. Aussi bien à Libreville qu'à Port Gentil où les ressources mobilisées pouvaient permettre d'atteindre un certain niveau de résultat, les responsables en charge de la filière déchets ne parviennent pas encore à exiger des entreprises concessionnaires d'avantages de résultats pour couvrir la grande partie de la ville. Les entreprises concessionnaires ne sont pas payées sur la base des quantités des déchets ramassés et par conséquent ne trouvent pas d'intérêt à favoriser la sortie des ordures des quartiers sous-intégrés qui viendraient leur augmenter le travail sans influencer leur rémunération. En dehors des deux plus grandes agglomérations urbaines (Libreville et Port – Gentil), les autres principales villes n'utilisent pas la totalité de la subvention gouvernementale pour l'évacuation des déchets, mais une bonne partie de ces fonds est souvent utilisée pour couvrir d'autres charges. Aucune des principales villes ne dispose de plan de gestion des déchets sur un horizon à moyen ou à long terme.

En définitive et si rien n'est fait, les quartiers sous-intégrés ne connaîtront pas d'amélioration. La gestion urbaine partagée des déchets solides ménagers constitue alors une voie et un moyen à jamais d'amélioration du cadre et des conditions de vie des quartiers sous-intégrés dans les principales villes gabonaises. L'initiative d'amplification baptisée « Programme National de Gestion Urbaine Partagée des déchets solides ménagers » constitue à cette étape l'angle et l'approche de l'espoir pour sortir les 80% de la population urbaine vivant dans les quartiers précaires dans le pays de leur situation de pauvreté, de misère et de promiscuité.



## **PARTIE 2 : STRATEGIE**

### **1. Approche stratégique**

Le Programme National de Gestion Urbaine Partagée est la réponse du PNUD à la demande exprimée par le gouvernement gabonais et plus spécifiquement par le ministre en charge de l'environnement qui dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection de l'environnement, a bien voulu amplifier dans les principales villes ( Port Gentil , Oyem et Libreville), la gestion urbaine partagée des déchets ménagers telle qu'expérimentée à Libreville. Il s'agit d'une approche participative qui met les populations au centre de l'organisation de la pré collecte dans les quartiers sous - intégrés.

Dans le cadre du PRONAGUP, les capacités de chacune des villes seront renforcées pour :

- Mettre en place et développer un système participatif de pré-collecte d'ordures ménagères efficace à partir des quartiers sélectionnés ;
- Identifier des opérateurs (organisations ou individus) au sein des communautés de base qui mobiliseront des jeunes désœuvrés issus de ces quartiers dans la perspective de la lutte contre la pauvreté en milieu urbain ;
- Développer des mesures d'incitation, d'information et de sensibilisation des populations cibles favorisant l'adhésion à l'initiative ;
- Renforcer les capacités des différentes parties prenantes de terrain: équipes de pré-collecteurs, animateurs locaux, associations et notables des quartiers.

L'amplification dans ces trois villes constitue une première étape qui devra permettre d'accompagner les autres communes gabonaises et par là produire de façon notable un changement dans l'amélioration durable du cadre de vie des pauvres au niveau des quartiers sous-intégrés.

### **2 - Description du programme**

Le Programme National de Gestion Urbaine Partagée est un programme du ministère de l'environnement qui sera mis en œuvre avec l'appui du PNUD pendant une durée de trois années. Il vise à :

- i) Améliorer de façon significative le cadre de vie des populations des quartiers sous intégrés ;
- ii) Promouvoir des emplois durables de proximité dans les quartiers pauvres à travers l'offre de services de qualité aux ménages ;
- iii) Amener les villes à prendre en compte les quartiers sous-intégrés dans l'offre des services municipaux en particulier la salubrité.

Ce programme couvre la municipalité de Libreville où les acquis du projet pilote dans plus de 30 quartiers sous -intégrés seront redynamisés et pérennisés et les municipalités de Port Gentil et d'Oyem qui vont instaurer la pré collecte et la sensibilisation des ménages pour plus de salubrité dans quatre quartiers sous – intégrés chacune.

La technologie de la pré collecte des ordures ménagères est simple et déjà maîtrisée par les organisations des quartiers sous – intégrés de Libreville. Les nouveaux opérateurs de pré collecte à sélectionner et à contractualiser bénéficieront de l'expérience de Libreville. Une visite d'études sera organisée pour eux auprès des organisations de pré collecte opérant avec succès dans les quartiers sous – intégrés de Libreville et en marge du premier atelier consacré à l'imprégnation et à la formation sur la gestion urbaine. Mais la formation des opérateurs de pré collecte a besoin d'être permanente non seulement pour l'appropriation de



cette technologie, mais surtout pour qu'ils deviennent des entrepreneurs de la filière déchets dans les villes concernées et même ailleurs. En plus de la formation sur la gestion urbaine partagée des déchets, les opérateurs et même les animateurs locaux de la GUP seront formés sur des thèmes suivants :

- Techniques d'animation et de sensibilisation des ménages ;
- Récupération et recyclage des déchets ménagers;
- Gestion administrative et financière d'une entreprise de pré collecte ;
- Les déchets ménagers dans la problématique environnementale et sanitaire des quartiers sous – intégrés ;
- Et sur d'autres thèmes jugés opportuns et utiles pour le succès du programme.

La cellule nationale de coordination programme et organisera les formations mais chaque composante organisationnelle du programme sera prise en charge dans la ligne budgétaire de formation à elle affectée.

Les déchets dont il faut assurer la pré collecte sont en grandes quantités disponibles dans les ménages des quartiers sous – intégrés des villes concernées et le matériel et les équipements de pré collecte sont sélectionnés en fonction de la structure des voies dans chaque ville.

Le ministère en charge de l'environnement, maître d'ouvrage de l'amplification envisagée, le ministère de l'intérieur (tutelle des municipalités) et le PNUD (partenaire financier), disposent des compétences techniques d'accompagnement, de suivi et même d'évaluation du programme à mettre en place.

## **2. Méthodologie de développement du programme**

La concrétisation sur le terrain du PRONAGUP sera assurée par des actions locales dans les communes et au niveau national par une coordination pour garantir la performance et aussi pour perpétuer la répliation au-delà des premières villes sélectionnées. Pour y parvenir il sera nécessaire de développer et de suivre les actions suivantes qui constituent le processus global de l'amplification de la gestion urbaine partagée des déchets. Il s'agit de

- Créer un comité national de pilotage (CNP);
- Désigner / Recruter les membres de la cellule nationale de coordination (CNC);
- Mettre en place les comités locaux de suivi (CLS) ;
- Désigner les animateurs locaux de la GUP ;
- Sélectionner et contractualiser les opérateurs de pré collecte dans les villes ;
- Organiser les campagnes de salubrité ;
- Organiser des ateliers d'imprégnation et de formation des parties prenantes sur la gestion urbaine partagée des déchets solides ménagers ;
- Acquérir et mettre à disposition des équipements et matériels de travail aux villes ;
- Lancer les opérations de pré collecte des déchets solides ménagers dans les villes de Port – gentil et d'Oyem ;
- Redynamiser les activités de pré collecte à Libreville.
- Renforcer les capacités et suivre les opérateurs de pré collecte dans les quartiers sous – intégrés des villes sélectionnées ;
- Organiser les rencontres du comité national de pilotage ;
- Favoriser la mise en place d'un réseau national des opérateurs de pré collecte au Gabon ;
- Encourager et développer un réseau national des opérateurs de pré collecte.



- Capitaliser des activités menées en matière de gestion urbaine partagée des déchets solides.
- Suivre et évaluer le programme.



## **PARTIE 3 : ARRANGEMENTS DE GESTION**

### **1- Cadre institutionnel de gestion et de mise en œuvre**

L'amplification à succès de la gestion urbaine partagée des déchets dans les 3 villes (Libreville, Port – Gentil et Oyem) ne peut pas être possible sans une organisation adéquate et des ressources humaines judicieusement mobilisées. L'amplification doit être mise en œuvre sous une dénomination claire, précise mais héritière du projet de gestion urbaine partagée des déchets solides à Libreville. La dénomination de « Programme Nationale de Gestion Urbaine Partagée des déchets dans les principales villes gabonaises en abrégé « PRONAGUP » nous semble plus judicieuse.

Plusieurs organisations/institutions au niveau local et au niveau national doivent de par leurs compétences, leurs rôles/responsabilités et leurs apports être impliquées dans la concrétisation du PRONAGUP. Pour cette raison, il est nécessaire d'avoir une structure organisationnelle claire qui situe la place et le rôle de chaque partie prenante.

Les différents organes qui animeront le PRONAGUP sont :

#### **Comité National de Pilotage** composé de :

- Ministre en charge de l'environnement Président.
- Ministre de l'intérieur ; Vice président.
- Ministre en charge de la santé ;
- Ministre en charge des finances ;
- Directeur Général de la ville ;
- Représentant PNUD Gabon ;
- Maire de Libreville ;
- Maire de Port – Gentil ;
- Maire d'Oyem ;
- Coordonnateur National du programme rapporteur.

#### **Coordination nationale du Programme**

- Coordonnateur National ;
- Cadre d'appui et de suivi ;
- Assistante logistique ;
- Chauffeur
- Agent d'entretien.

#### **Comité local de suivi dans chaque ville**

- Maire central, président ;
- Chef de la brigade de l'environnement, vice président ;
- Adjoint au maire chargé des affaires techniques, membre ;
- Maires des arrondissements, membres ;
- Directeur des services financiers municipaux, membre ;
- Directeur des services techniques municipaux, membre ;
- Animateur local de la GUP, rapporteur ;
- Chef de la brigade de l'hygiène, membre ;
- Opérateurs de pré collecte, membre ;
- Chefs de quartiers cibles, membre ;
- Responsable entreprise concessionnaire.



### **Animateur local**

L'animateur local de la GUP est un agent municipal désigné au sein de la direction des services techniques et devra être la personne en charge de la filière déchets (pré collecte, collecte, transport et traitement). Il doit répondre à un profil approprié aux responsabilités à assumer. Son choix devra se faire en collaboration avec la cellule nationale de coordination dont l'avis est indispensable. Il ne devra être chargé pour d'autres fonctions en dehors de celles relatives à la gestion des déchets de la ville



## 2- Rôles et responsabilités des acteurs

Entités	Rôles/responsabilités dans le PRONAGUP	Composition
Ministère en charge de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer le parrainage institutionnel du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Présider le comité national de pilotage du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Appuyer les municipalités des villes du programme dans l'élaboration de leurs plans de gestion des déchets ;</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer après consultation du CNP, le recrutement/désignation du personnel de la cellule nationale de coordination du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Financer et rechercher les fonds pour la pérennité et le développement du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>
Ministère de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer le parrainage institutionnel du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Faciliter la mobilisation des élus locaux ainsi que leurs participations dans le développement du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Veiller à la régularité de l'inscription budgétaire de la contribution financière des communes au programme,</li> <li><input type="checkbox"/> Faciliter la mobilisation des ressources financières des communes dans le sens de la maîtrise effective de la gestion des déchets (production à la décharge finale).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>
PNUD Gabon	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer le parrainage technique du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Apporter l'appui financier nécessaire à la mise en œuvre et au développement du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Veiller au respect des profils exigés aux postes de recrutement/désignation dans le programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Contractualiser les experts pour l'évaluation à mi – parcours et finale du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>
Ministère de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Veiller aux aspects de la santé du programme.</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre à contribution les compétences de la direction ale de l'hygiène et de l'assainissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>



Entités	Rôles/responsabilités dans le PRONAGUP	Composition
Comité National de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Veiller sur les mesures préventives pour la sante des travailleurs de la pré collecte.</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer le parrainage institutionnel du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer la coordination stratégique et donner les orientations nécessaires au succès du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Organiser le suivi évaluation et veiller à l'avancement performant du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Examiner et adopter les plans d'activités et les rapports annuels du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Organiser l'évaluation annuelle du personnel travaillant à la cellule nationale de coordination du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ministre en charge de l'environnement ;</li> <li><input type="checkbox"/> Ministre de l'intérieur ;</li> <li><input type="checkbox"/> Ministre en charge de la santé ;</li> <li><input type="checkbox"/> Ministre en charge des finances ;</li> <li><input type="checkbox"/> Directeur Général de la ville ;</li> <li><input type="checkbox"/> Représentant PNUD Gabon ;</li> <li><input type="checkbox"/> Maire de Libreville ;</li> <li><input type="checkbox"/> Maire de Port – Gentil ;</li> <li><input type="checkbox"/> Maire d'Oyem ;</li> <li><input type="checkbox"/> Coordonnateur National du programme</li> </ul>
Cellule Nationale de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer la mise en œuvre des activités du programme sur le plan national ;</li> <li><input type="checkbox"/> Organiser la mobilisation des ressources et des énergies nécessaires au succès du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Elaborer et soumettre à l'adoption du comité de pilotage, les programmes d'activités et les rapports périodiques du PRONAGUP ;</li> <li><input type="checkbox"/> Collaborer avec les municipalités pour la désignation des animateurs locaux GUP ainsi que la sélection et la contractualisation des opérateurs de pré collecte ;</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer la communication nécessaire à la bonne visibilité/lisibilité du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Prospector et proposer à l'adoption du CNP, les villes susceptibles d'accueillir l'extension du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coordonnateur National ;</li> <li><input type="checkbox"/> Cadre d'appui et de suivi ;</li> <li><input type="checkbox"/> Assistante logistique ;</li> <li><input type="checkbox"/> Chauffeur ;</li> <li><input type="checkbox"/> Agent d'entretien.</li> </ul>
Ville/municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer l'accueil et le parrainage local des activités du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Désigner l'animateur local GUP avec l'avis favorable de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>



Entités	Rôles/responsabilités dans le PRONAGUP	Composition
	<p>CNC et veiller au bon déroulement de ses activités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sélectionner et contractualiser les opérateurs de pré collecte avec la collaboration de la CNC ;</li> <li><input type="checkbox"/> Accorder les moyens locaux et les facilités nécessaires au succès du programme ;</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer l'enlèvement systématique des déchets issus de la pré collecte.</li> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>	
Comité Local de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer le suivi des activités du programme au niveau local ;</li> <li><input type="checkbox"/> Apprécier le travail de l'animateur local GUP et des opérateurs de pré collecte de la ville ;</li> <li><input type="checkbox"/> Organiser l'évaluation annuelle du travail des opérateurs de pré collecte de la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire central, président;</li> <li>- Chef de la brigade de l'environnement, vice président ;</li> <li>- Maires des arrondissements, membres ;</li> <li>- Directeur des services financiers municipaux, membre ;</li> <li>- Directeur des services techniques municipaux, membre ;</li> <li>- Animateur local de la GUP, rapporteur ;</li> <li>- Chef de la brigade de l'hygiène, membre ;</li> <li>- Opérateurs de pré collecte, membre ;</li> <li>- Chefs de quartiers, membre.</li> </ul>
Animateur local	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les activités prévues ;</li> <li><input type="checkbox"/> Suivre la performance de l'opérateur;</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer les rapports avec les chefs quartiers;</li> <li><input type="checkbox"/> Elaborer les rapports à soumettre au maire et/ou à la cellule nationale de coordination.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un agent municipal désigné au sein de la direction des services techniques et sera la personne en charge de la filière déchets (pré collecte, collecte, transport et traitement).</li> </ul>
Chefs quartier,	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Favoriser la sensibilisation;</li> <li><input type="checkbox"/> Soutenir l'opérateur de pré collecte;</li> <li><input type="checkbox"/> Sensibiliser les mauvais payeurs;</li> </ul>	-



Entités	Rôles/responsabilités dans le PRONAGUP	Composition
Opérateur de pré collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Participer au comité local de suivi ;</li> <li><input type="checkbox"/> Interdire le rejet des ordures sur les dépotoirs supprimés.</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer l'enlèvement « porte à porte » des déchets produits par les ménages abonnées des quartiers sous – intégrés retenus ;</li> <li><input type="checkbox"/> Sélectionner et recruter les agents nécessaires au bon déroulement des activités de pré collecte ;</li> <li><input type="checkbox"/> Recouvrer les redevances auprès des ménages abonnés et en faire une bonne utilisation pour le bon déroulement des activités de pré collecte ;</li> <li><input type="checkbox"/> Participer aux rencontres du CLP et y présenter un rapport relatif au déroulement des activités de pré collecte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de la pré collecte ;</li> <li>- Agents de pré collecte.</li> </ul>



## **PARTIE 4 : SUIVI ET EVALUATION**

### **1- Organisation du suivi**

La production des déchets ménagers n'a pas de pause dans les quartiers sous – intégrés. Un suivi rigoureux doit avoir une place dans les activités du PRONAGUP pour accroître les chances de succès et de production des effets et impacts attendus.

En effet dans le PRONAGUP, le suivi est prévu à quatre niveaux :

#### **Au niveau local**

- L'animateur local du programme assure la gestion quotidienne de la mise en œuvre en veillant au respect du planning et de la qualité des activités menées sur le terrain. Etant en même temps responsable en charge de la gestion de déchets de la ville, il a le devoir du suivi quotidien et hebdomadaire de l'ensemble du système (dont de la pré collecte et des opérateurs de pré collecte). Le rapport mensuel qu'il doit envoyer fait au maire et à la cellule nationale de coordination devra joindre en annexe les rapports hebdomadaires.

A son niveau, l'opérateur de pré collecte fait un suivi quotidien en ce qui concerne l'enlèvement des ordures des ménages et des points de regroupement, la situation de nouveaux abonnés et le niveau de recouvrement dont la fiche est jointe au rapport mensuel qu'il donne à l'animateur. Dans ce rapport, il doit aussi préciser si oui ou non les dépotoirs supprimés pendant la campagne de salubrité se reconstituent et avec quelle ampleur.

- Le comité local de suivi qui fait le point sur l'état d'avancement chaque trimestre devra passer en revue toutes ces données.

#### **Au niveau national**

Un suivi se fera à travers les rapports mensuels et des missions trimestrielles de terrain.

Un rapport doit être disponible chaque mois avec la précision sur le nombre des abonnés, le niveau de recouvrement des recettes, l'écart entre les prévisions et les réalisations et l'évolution dans la maîtrise de la propreté des quartiers et le niveau général d'avancement des activités.

Le comité national fait le point sur l'Etat d'avancement chaque et donne des recommandations à la cellule nationale de coordination.

### **2- Les intervenants**

En dehors des membres des organes du programme, plusieurs autres acteurs seront de loin ou de près impliqués la mise en œuvre. Il s'agit des ONG partenaires, des consultants nationaux et internationaux et de toutes les autres personnes ressources dont les services seront jugés utiles pour le succès du programme.

#### **Coût du suivi**

Le coût du suivi est celui relatif au fonctionnement régulier des différents organes de travail.

### **3- Evaluations**

Deux évaluations sont nécessaires pendant les trois années du programme à savoir :

- Une évaluation à mi - parcours après 6 mois du lancement de la pré collecte ;



- L'évaluation finale à la fin du programme.

#### 4- Facteurs de risque

Risques potentiels	Indicateurs.	Stratégies/mécanismes de contournement
<p><b><u>Main d'œuvre non disponible.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les ouvriers de pré collecte abandonnent vite le travail ;</li> <li>▪ Les salaires demandés sont élevés ;</li> <li>▪ Maladies fréquentes au niveau des ouvriers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les ouvriers ne font pas plus de trois mois avant d'abandonner ;</li> <li>▪ Les jours de repos sanitaires dépassent dix jours par mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ -Identifier les ouvriers qui ont l'expérience des travaux difficiles</li> <li>▪ veiller aux mesures préventives par des vaccinations et la formation des ouvriers sur l'hygiène vestimentaires, corporelle et du milieu</li> <li>▪ -prévoir des primes liées aux résultats en fin d'exercice et les former à l'esprit d'entreprise.</li> </ul>
<p><b><u>Inondations des quartiers.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le niveau des eaux ne permet plus de rien faire ;</li> <li>▪ La décharge finale est fermée ;</li> <li>▪ Le taux de recouvrement est faible ;</li> <li>▪ Le gouvernement n'a pas libéré sa contribution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les quartiers ne sont plus accessibles pendant des mois ;</li> <li>▪ L'entreprise concessionnaire ne travaille pas pendant une semaine ;</li> <li>▪ Les recettes ne couvrent pas même après une année les dépenses de fonctionnement ;</li> <li>▪ La part gouvernementale n'est pas libérée ou avec plus de trois de retard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amener les déchets plus loin des ménages.</li> <li>▪ Développer efficacement d'autres services de proximité dans les quartiers.</li> <li>▪ Prendre des dispositions pour les prélèvements à la source et actualiser le programme.</li> </ul>
<p><b><u>Autres</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démission d'opérateurs de pré collecte ;</li> <li>▪ Les deux quads sont en panne ;</li> <li>▪ Conflit entre l'opérateur et la société concessionnaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La pré collecte est abandonnée dans les quartiers ;</li> <li>▪ Les engins sont gardés chez le mécanicien pour plus de trois jours sans réparation.</li> </ul>	<p>Négocier des camionnettes qui attendent sur les routes apporter les déchets à pieds en augmentant le nombre d'ouvriers.</p>



## **PARTIE 5 : CONTEXTE JURIDIQUE**

Au Gabon, l'ancrage institutionnel de l'amplification de la gestion urbaine partagée des déchets se trouve dans les municipalités des villes (véritables responsables de l'enlèvement et du traitement des déchets) et au ministère en charge de l'environnement (institution d'appui technique et gendarme des normes environnementales). Leurs rôles et responsabilités en matière de gestion des déchets urbains sont indéniables et juridiquement justifiés. Si le ministère en charge de l'environnement est aujourd'hui chef de fil de l'amplification de la gestion urbaine partagée des déchets au bénéfice des quartiers sous – intégrés des principales municipalités urbaines du Gabon, il n'y a pas d'incompatibilité ni sur le plan institutionnel, ni sur le plan juridique. L'appui financier jusqu'ici apporté par le PNUD et qui est encore attendu dans le cadre de l'amplification, est compatible avec les lois gabonaises et cadre avec les principes généraux et les engagements du système des nations unies au Gabon.

La pré collecte des ordures ménagères et leur financement par les ménages qui sont au cœur de la GUP, sont des pratiques courantes en république gabonaise et ne sont pas contraires aux lois et règlements de ce pays.



## SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET RESSOURCES DU PROGRAMME

Effets

1. Amélioration du cadre de vie des populations et de l'état de salubrité des quartiers sous-intégrés.  
 2. Création des emplois durables pour les jeunes des quartiers sous-intégrés par des opérateurs fonctionnels de la précollecte.  
 3. La précollecte est intégrée dans les activités quotidiennes des villes.

prévus :

2.

3. La pré-

Indicateurs d'effet: ???

Domaine d'intervention stratégique. :???

Stratégie de partenariat. Le gouvernement Gabonais.

Titre et numéro du programme. Programme National de Gestion Urbaine Partagée.

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES	ACTIVITES PREVUES	APPORT			BUDGET
			PNUD	GOUVERNEMENT	VILLE	
1- Le cadre institutionnel est créé et renforcé	Arrêtés ministériels de création, conventions de financement avec les villes.	Mettre en place le CNP, Organiser les rencontres du CNP	-	9 000 000	-	9 000 000
	Les notes de nomination 1 véhicule, 3 ordinateurs, fax, scanner, matériel de bureau, photocopieuse, frais de maintenance, carburant etc...	Mettre en place et équiper la coordination	42 000 000	0	0	42 000 000
	Indemnités au personnel, frais de mission	Assurer le fonctionnement de la coordination	18 600 000	93 600 000	0	112 200 000
	Arrêtés municipaux, contrats avec les villes.	Mettre en place et organiser les rencontres du CLP		0	18 000 000	18 000 000
	3 ordinateurs et accessoires, fourniture bureau	Nommer l'animateur local		0		28 500 000
	32 charrettes, 3 quards, 132 charrettes, 122 bottes, 78 fourches, 66 pelles, 78 rateaux. 920 cache nez. 24	Equiper les villes		0		28 500 000
	TDR, formateurs locaux,	Sélectionner et équiper les opérateurs de pré collecte		0	15 000 000	113 370 000
	Tous les dépotoirs supprimés	Actions citoyennes		0	0	
	ménages, ecoliers, lieux de culte visités.	organiser un atelier national pour les différents organes sur la GUP		0	0	20 000 000
		Organiser la campagne de salubrité		0	32 000 000	32 000 000
	Faire la sensibilisation porte à porte pour l'abonnement		60 000 000	0	60 000 000	
	Former les élus, les cadres et les opérateurs		117 000 000	0	117 000 000	
	27000 plaques d'identifications,	Signer les contrats avec les ménages abonnés.	54 000 000	0	0	54 000 000
		Appuyer les opérateurs en fonds de				

Prodoc du Programme National

50 personnes au moins sont formées

Page 19

bénéficiaires

Page 19

Page 19

Page 19

Page 19



## PLAN DE TRAVAIL ANNUELLE (année 1)

Produits attendus	Activités	Planning				Partenaire responsable	Fonds	Budget prévisionnel		MONTANT
		T1	T2	T3	T4			Donateur	Compt	
1-Le cadre institutionnel est mis en place	- Mettre en place tous les organes impliqués dans la mise en œuvre du programme.	X				- Ministre de l'environnement - les villes - la		0	Néant	
	- Signer les différents accords	X								
	Faire des actions citoyennes				X	Coordination			Action sociale.	1 000 000
	Former le personnel de coordination			X					Formation.	9 000 000
	Assurer le fonctionnement des organes.	X	X	X	X	Coordination nationale.			Entretien communication carburant frais de mission Indemnité fonctionnement CNP et CLP	6 200 000
	Mettre les équipements aux acteurs	X				Coordination nationale.			Tout le matériel année 1	142 190 000
	Organiser un atelier national sur la GUP.		X			Coordination nationale			Organiser atelier national	20 000 000
	Former les acteurs communaux (élus, animateurs, opérateurs, ...)			X		Coordination nationale. Ville			Formation au niveau communal	45 000 000
2- Améliorer la salubrité dans les quartiers	Organiser les campagnes de salubrité.				X	Ville Coordination			salubrité	16 000 000
	Sensibilisation et éducation des ménages.	X	X	X	X	Ville et opérateurs			Matériel sensibilisation	20 000 000
3-les opérations de précollecte sont lancées dans toutes les villes	Assurer l'abonnement des ménages et plaques		X	X	X	Opérateurs			Plaques d'identification	27 000 000
	Appuyer les opérateurs en Fonds de roulement.		X	X	X	Coordination et ville			Fonds de roulement.	42 200 000
	Evaluer le programme six mois après le démarrage de la pré				X	Coordination			Evaluation	15 000 000
<b>TOTAL</b>										<b>383 790 000</b>



**PLAN DE TRAVAIL ANNUELLE (année 2)**

Produits attendus	Activités	Planning				Partenaire responsable	Donateur	Compte	Budget prévisi Descri
		T1	T2	T3	T4				
1- La salubrité dans les quartiers est améliorée.	Organiser la 2ème campagne de salubrité	X	X	X	X	la coordination, les villes et les opérateurs	0	campagne salubr	
	Poursuivre la sensibilisation	X	X	X	X	opérateurs		Matériel sensibil	
	Organiser les actions sociales et citoyennes	X	X	X	X	les villes, et les opérateurs.		Actions citoyen	
	Améliorer de taux de ramassage et de recouvrement.	X	X	X	X	les villes, et les opérateurs.		Plaques d'identif	
	Poursuivre le suivi	X	x	x	x	CNP, coordination, CPL, opérateurs		Frais mission.	
	Organiser les rencontres du comité de pilotage.	x	X	x	x	CNP, coordination, CPL, opérateurs		rencontre CNP et	
	Former les opérateurs de précollecte.			X		Coordination nationale. Ville et opérateurs		formation cadre , commune et Opé	
	Appuyer le réseau national des pré collecteurs		X			Coordination nationale.		Reseauutage	
	Soutenir les organisations à succès dans la première phase.		x			Ville		prix aux organis	
	Renforcer l'équipement de travail.		x			Ville Coordination		équipement 2eme	
Assurer les fonctionnements du programme.	X	X	X	X	Coordination nationale.		carburant, répar		
<b>TOTAL</b>								indemnité et con	



### PLAN DE TRAVAIL ANNUELLE (année 3)

Produits attendus	Activités	Planning				Partenaire responsable	Donateur	Budget prévisionnel		Montant
		T1	T2	T3	T4			Compte	Description	
1- La salubrité dans les quartiers est améliorée.	Organiser la 3ème campagne de Poursuivre la sensibilisation	X	X	X	X	la coordination, les villes et les opérateurs	0		campagne salubrité	8 000 000
	Organiser les actions sociales et citoyennes	X	X	X	X	les villes, et les opérateurs.			Matériel sensibilisation.	20 000 000
	Poursuivre le suivi	X	x	x	x	CNP, coordination, CPL, opérateurs			Actions citoyennes	1 000 000
2- Les emplois sont créés à travers la précollecte.	Organiser les rencontres du comité de pilotage.	x	X	x	x	CNP, coordination, CPL, opérateurs			Frais mission.	12 000 000
	Former les opérateurs de précollecte.			X		Coordination nationale. Ville et opérateurs			rencontre CNP et CNL	9 000 000
	Renforcer l'équipement de travail.		x			Ville Coordination			formation cadre coordination équipement 3ème année	9 000 000
	Assurer le fonctionnement du programme.	X	X	X	X	Coordination nationale.			carburant, réparation, Indemnité et communication.	25 400 000
	Evaluer les programme 12 mois apres les démarrage de la pré	x				Ville Coordination Nationale				30 000 000
<b>TOTAL</b>										<b>129 990 000</b>